

## FORMULAIRE DEMANDE DISPOSITIF SOUTIEN A LA COMPETITIVITE MARITIME 2023

Tout occupant exerçant une activité économique localisée sur le domaine public propriété de HAROPA PORT – Directions territoriales du Havre et Rouen, souhaitant bénéficier du dispositif de soutien à la compétitivité maritime 2023 devra transmettre par voie électronique avant le 30 septembre 2023 le présent formulaire complété, avec toutes pièces justificatives à l'adresse mail suivante : [clients@haropaport.com](mailto:clients@haropaport.com)

A défaut de dossier complet, la demande formulée par l'occupant ne pourra pas être analysée en recevabilité.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Raison sociale	
N° SIRET	
n° du ou des contrats concernés par la demande	
Contact en charge du dossier	
Informations complémentaires	

**DESCRIPTIF**

**Description de l'impact des mouvements sociaux sur l'activité (par exemple : jours de blocages routiers)**

**Volume d'activité du site sur la période concernée comparé au volume du site sur les trois dernières années**

**CA semestriel ou résultat net semestriel du site comparé au CA moyen du site sur les trois dernières années**

## DECLARATION SUR L'HONNEUR SUR LES AIDES " DE MINIMIS"

Le soussigné, ....., représentant légal  
en tant que....., de  
l'entité ....., identifiée au SIRET sous le  
numéro.....

Atteste sur l'honneur que la liste ci-dessous comporte l'ensemble des aides publiques  
obtenues ou demandées en application du Règlement (UE) n° 1407/2013 du  
18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis, au cours des deux derniers exercices fiscaux  
et de l'exercice fiscal en cours ;

AIDES DE MINIMIS					
	Nom du dispositif d'aide	Organisme financeur	Date d'attribution ou de la demande d'aide	Montant des aides (sur les exercices 2021, 2022 et depuis janvier 2023)	TOTAL
<b>AIDES DE MINIMIS OBTENUES</b>					
Règlement 1407/2013-général					
<b>DEMANDES D'AIDES DE MINIMIS EN COURS</b>					
Règlement 1407/2023-général					

A titre indicatif, la liste des aides de minimis est disponible sur le lien suivant : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat/les-aides-de-minimis>

Les aides de minimis accordées sur la base des règlements 1407/2013 sont plafonnés à 200.000€.

FAIT A  
LE

Signature du représentant légal et cachet de l'entité

## **ENGAGEMENT DE REVERSER LA REMISE COMMERCIALE DANS LE CAS DES SOUS-OCCUPATIONS**

Le soussigné, ....., représentant légal  
en tant que....., de  
l'entité ....., identifiée au SIRET sous le  
numéro.....

Titulaire du titre d'occupation n° ....., ayant déposé une demande de remise pour le  
compte de ses sous-occupants,

S'engage à reverser la remise accordée aux sous-occupants agréés, à savoir :

- 
- 
- 
- 
- 

FAIT A  
LE

Signature du représentant légal et cachet de l'entité